

Se donner les moyens de la réussite



Avec plus de 200 sites de formation, répartis sur tout le territoire, les établissements d'enseignement agricole privé accueillent plus de 50 000 élèves et étudiants pour les former avec succès vers les métiers de la nature et du vivant de la classe de 4^{ème} jusqu'à l'école d'ingénieur.

L'accueil des jeunes doit se faire dans des conditions favorables à leur réussite et à leur épanouissement, tant pour leur sécurité que pour la qualité de la vie et d'enseignement. Le patrimoine immobilier des établissements demande des investissements réguliers et conséquents pour réaliser des nouvelles constructions, des rénovations ou encore la mise aux normes des bâtiments : laboratoires, exploitations, serres, internat, réfectoires, salles de classes, espace multisports, etc.

Lieux d'éducation, d'insertion professionnelle et de lien social vers les territoires où ils sont implantés, les établissements d'enseignement agricole privé ont tous une histoire riche, marquée par la générosité des personnes ou des œuvres qui ont contribué à leur création et leur rayonnement, favorisant la réussite et la promotion de générations de jeunes.

Aujourd'hui, alors que s'amenuisent les financements publics, c'est à nous et à vous d'agir solidairement et généreusement pour relever ensemble les défis d'éducation, de formation et d'insertion pour nos jeunes et les futures générations.



La réussite. c'est notre nature !



BULLETIN DE SOUTIEN à l'enseignement agricole privé

OUI je soutiens le projet de
LEAP Nomxxxxxxxxxxxxxxxx à Villexxxxxxxx (xCPxx)

Je libelle mon chèque à l'ordre de la **Fondation Saint-Matthieu** d'un montant de :

- 50 € 100 € 300 €
 500 € Autre : €

Nom _____

Prénom _____

Entreprise _____

Adresse _____

Code Postal [] [] [] [] [] Ville _____

E-mail _____ @ _____

Retournez votre chèque et le bon de soutien à
Fondation Saint-Matthieu, 76 rue des Saints-Pères, 75007 PARIS.

Je souhaite recevoir, sans engagement de ma part et de façon confidentielle, la brochure de la **Fondation Saint-Matthieu** sur les legs et les donations.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

Avantages fiscaux

Pourcentage de votre don déductible de vos impôts

- Particulier : 66% (maximum 20% du revenu imposable)
- Entreprise : 60% (maximum 0.5% du CA)
- Assujetti ISF : 75% (plafonné à 45000€)

Les données personnelles vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation sur simple demande écrite à la Fondation Saint-Matthieu.